

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018
N°23/2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE VINGT-SIX MARS,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZANNI B., ZABONI S.

PROCURATIONS : BARET E à MENDEZ M., KOENIG S. à MANTONNIER D., MILLET G. à GALLEGO G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard GALLEGO est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES : APPROBATION DE TROIS PROJETS ET DEMANDES DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Monsieur MENDEZ Michel présente au Conseil trois projets de travaux susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le premier projet concerne la modification de l'éclairage de la grande salle du gymnase. Les travaux consistent à la mise en place d'un éclairage à led.

Ces travaux s'intègrent dans une démarche de recherches d'économie d'énergie.

L'équipement en place est vieillissant et n'est donc plus optimal.

Ce projet permettrait également de réduire les coûts de maintenance et de baisser les consommations énergétiques.

Le coût des travaux n'est pas encore connu mais la somme prévue au budget s'élève à 40 000 € TTC.

Les travaux seront imputés sur la section d'investissement, au compte 21318 du budget communal et seront effectués été 2018.

Le deuxième projet concerne le rajout de projecteurs supplémentaires à led pour le terrain de football synthétique.

Ces travaux sont nécessaires car l'éclairage actuellement en place n'est pas suffisant pour les matchs officiels.

Le but de ce projet est de mettre à disposition de l'association un équipement permettant de jouer les matchs officiels.

Le coût des travaux n'est pas encore connu mais la somme prévue au budget s'élève à

14 000 € TTC.

Les travaux seront imputés sur la section d'investissement, au compte 2158 du budget communal et seront effectués été 2018.

Le troisième projet concerne la modification de l'éclairage des terrains de tennis. Les travaux consistent à la mise en place d'un éclairage à led.

Ces travaux s'intègrent dans une démarche de recherches d'économie d'énergie.

L'équipement en place est vieillissant et n'est donc plus optimal.

Ce projet permettrait également de réduire les coûts de maintenance et d'améliorer la maintenance du patrimoine.

Le coût des travaux n'est pas encore connu mais la somme prévue au budget s'élève à 15 000 € TTC.

Les travaux seront imputés sur la section d'investissement, au compte 21318 du budget communal et seront effectués été 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De valider le principe de s'engager dans ces projets
- De solliciter trois subventions pour la réalisation de ces travaux : 40 % pour chaque dossier

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE les projets énumérés ci-dessus

AUTORISE le Maire à lancer les travaux

DEMANDE à la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention pour chaque dossier pour le financement de ces travaux.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 27 mars 2018.

Le Maire,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

